

**LA LOI « HORTEFEUX » DU 20 NOVEMBRE 2007
QUELLES NOUVEAUTÉS ?**

**Vendredi 14 mars 2008
de 9h à 17h30**

Présentée comme « une nouvelle étape vers une meilleure maîtrise de l'immigration », et alors même que la précédente loi « Sarkozy II » (loi du 24 juillet 2006) n'est pas entrée en application dans sa totalité, la loi « Hortefeux » du 20 novembre 2007 vient en réalité durcir et restreindre davantage l'accès au séjour des étrangers en France. Au cours de cette journée seront étudiés les principaux domaines visés par cette nouvelle loi.

Coût de la journée : 25 euros (exo TVA)

Lieu de la formation : CFDT, 2 boulevard de la Villette, 75019 Paris (M° Belleville)

✂.....

Fiche d'inscription à la journée de formation du 14 mars 2008 sur :
« La loi Hortefeux du 20 novembre 2007 : quelles nouveautés ? »

à remplir et à renvoyer au Gisti (accompagné du règlement)

Nom Prénom

Adresse et tél.
.....
.....

e.mail (pour confirmation d'inscription).....

Employeur ou association (nom et adresse)
.....
.....

Ci-joint un chèque de 25 euros à l'ordre du Gisti

**LA LOI « HORTEFEUX » DU 20 NOVEMBRE 2007
QUELLES NOUVEAUTES ?**

**Vendredi 14 mars 2008
de 9h à 17h30**

I. L'entrée sur le territoire

1. Le recours suspensif contre le refus d'entrée au titre de l'asile
2. L'allongement de la durée du maintien en zone d'attente

II. Le séjour

1. Le séjour pour raisons familiales
2. Le séjour pour raisons professionnelles

III. L'intégration

1. Préparation à l'intégration républicaine et connaissance de la langue française
2. Le contrat d'accueil et d'intégration pour la famille
3. Le CAI pour les primo-arrivants

IV. L'éloignement

1. Absence de motivation de l'obligation de quitter le territoire français (OQTF)
2. Création d'un nouveau cas de reconduite à la frontière
3. Suppression de l'effet suspensif du recours OQTF en Guyane et à St Martin

* * *